

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 1 février 2016

Séance régulière du Conseil tenue le 1^{er} février 2016 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était absent Monsieur Denys Spénard

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 2016-26

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Yvon Dumesnil, remet aux Membres du Conseil des copies du compte de taxes de Repentigny ainsi que le calendrier des collectes ménagères et questions au sujet de terrain de soccer

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER – POUR ADOPTION

Rés. 2016-27

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le procès-verbal du mois de janvier 2016 tel que rédigé.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 2016-28

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 2016-29

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 262,304.71\$ (Chèques fournisseurs 19804 à 19865).

DOSSIERS EN COURS

LISTE DES VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – DÉPÔT ET ACCEPTATION DE LA LISTE

Rés. 2016-30

LISTE DES VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – APPROBATION DE LA LISTE;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice approuve l'état déposé par la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière en date du 1^{er} février 2016 et soumis au Conseil Municipal à la séance régulière tenue le 1^{er} février 2016 en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la Paroisse, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code Municipal.

LISTE DES VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – AUTORISATION POUR ACHEMINER LA LISTE À LA MRC

Rés. 2016-31

LISTE DES VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – AUTORISATION POUR ACHEMINER LA LISTE À LA M.R.C.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Autorisation est donnée à la Directrice Générale et Secrétaire Trésorière, conformément à l'article 1023 du Code Municipal de transmettre avant le 18^{ième} jour de mars 2016 à 12h00, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de L'Assomption l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires et ce, depuis deux (2) ans.

Une lettre recommandée sera envoyée aux intéressés et copie de la liste préliminaire sera aussi envoyée à la Commission Scolaire des Affluents

De plus, Monsieur Lucien Côté devra se présenter, s'il y a lieu, au Bureau de la Publicité des droits de L'Assomption afin d'avoir la désignation complète (tenant et aboutissant) de certains immeubles et ce, afin de transmettre le tout à la M.R.C. de L'Assomption avant le 18 mars 2016 à 12h00.

SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – APPROBATION DES DÉPENSES POUR TRAVAUX EXÉCUTÉS

Rés. 2016-32

SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – APPROBATION DES DÉPENSES POUR TRAVAUX EXÉCUTÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 12,303.04\$ conformément aux stipulations du ministère des Transports. (Dossier 22563-1, 22795-1 et 21026-1)

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.
Montant des subventions maximales admissibles et 14,512.\$

BORNE DE RECHARGE - TARIFICATION 2016 – DÉCISION

Rés. 2016-33

BORNE DE RECHARGE – TARIFICATION 2016 - DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'informer les responsable du réseau du *Circuit électrique* que la municipalité va dorénavant utiliser pour sa borne électrique une tarification horaire, tel que proposé le 14 janvier 2016, soit un taux de 1\$ l'heure facture à la minute sur le branchement total.

GARAGE POUR CAMION ÉCHELLE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – DÉCISION

Rés. 2016-34

GARAGE POUR CAMION ÉCHELLE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELLES EN ARCHITECTURE - DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à octroyer le contrat de plans et devis d'exécution en architecture pour l'agrandissement et l'aménagement d'un garage pour un véhicule incendie selon la plus basse soumission reçu parmi les offres de services, le tout pour un montant n'excédant pas 10,000.\$ plus taxes applicables

ADMQ – AUTORISATION POUR UNE FORMATION – DÉCISION

Rés. 2016-35

ADMQ – AUTORISATION POUR UNE FORMATION - DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à suivre une formation offerte par l'ADMQ le 11 mai 2016 à St-Jean-de-Matha au sujet des regroupements bénévoles gravitant autour des Municipalité et des règles et procédures ministérielles entourant le financement municipal, et ce, pour un montant de 295 plus taxes applicables

SERVICE DES LOISIRS – SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – DÉCISION

Rés. 2016-36

SERVICE DES LOISIRS – SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise un montant de 2,000.\$ au Service de Loisirs pour la surveillance de la Patinoire au centre communautaire Léo Chaussé. Le montant sera payable en deux versement de 1,000.\$ soit un en février et un en mars 2016-01-20

L'horaire demandé sera le suivant soit

Lundi au vendredi

Présence requise de 18h à 22h (responsabilité de barrer la porte du local des patins à 22h)

Samedi et dimanche

ouvrir le local des patins à 10h et refermer à 22h

Présence requise de 13h à 17h

MRC DE L'ASSOMPTION – GESTION DES DÉCHETS – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

Rés. 2016-37

MRC DE L'ASSOMPTION – GESTION DES DÉCHETS – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a acquis la compétence pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles et la gestion d'écoparc et pour demander des soumissions publiques pour la fourniture de ces services dans les municipalités locales;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a adopté le règlement numéro 56 autorisant la conclusion d'une entente pour accepter l'habilitation des municipalités locales en matière de gestion des matières, le 26 mars 1996;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente a été signée en 2001 par l'ensemble des municipalités membres de la MRC de L'Assomption;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice a signé ladite entente par l'entremise de son maire et de sa secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT que ladite entente avait une durée de cinq (5) ans et se terminait initialement le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ladite entente prévoient que celle-ci se renouvelle automatiquement par période successive de cinq (5) ans à moins d'avis contraire à toutes les parties à l'entente.

CONSIDÉRANT que les contrats de gestion des matières résiduelles arrivent à échéance le 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption procédera par appel d'offre selon les dispositions de l'article 935 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, afin d'obtenir des soumissions pour ces services sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice confirme son intention de poursuivre l'entente qui a été signée en 2001 et qui s'est renouvelée automatiquement par termes de cinq (5), soit en 2006 et en 2011.

ENTRETIEN DU TERRAIN DE LA CHAPELLE DE L'ILE BOUCHARD – OFFRE DE SERVICES – DÉCISION

Rés. 2016-38

ENTRETIEN DU TERRAIN DE LA CHAPELLE DE L'ILE BOUCHARD – OFFRE DE SERVICES – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de services transmise par M. Dollard Laporte pour l'entretien du terrain de la Chapelle de l'Île Bouchard, du 1^{er} avril au 1^{er} septembre 2016, pour un montant de 500.\$.

MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2016 – NOMINATION

Rés. 2016-39

MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal nomme Monsieur Simon Bédard à titre de Maire-Suppléant pour les mois de mars, d'avril, de mai et de juin 2016

SIGNALISATION KALITEC INC – SOUMISSION POUR AFFICHEURS DE VITESSE – DÉCISION

Rés. 2016-40

SIGNALISATION KALITEC INC. – SOUMISSION POUR AFFICHEUR DE VITESSE – DÉCISION

CONSIDÉRANT les impacts positifs de l'afficheur installé en 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la Directrice Générale à procéder à l'achat de deux (2) nouveaux afficheurs de vitesse radar avec capteur solaire, le tout selon la soumission reçue en date du 27 novembre 2015, le tout pour un montant de 13,345.\$ plus taxes applicables

PROJET ENVIRONNEMENTAL POUR LA MUNICIPALITÉ – ALLOCATION D'UN BUDGET – DÉCISION

Rés. 2016-41

PROJET ENVIRONNEMENTAL POUR LA MUNICIPALITÉ - ALLOCATION D'UN BUDGET – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'autoriser une enveloppe budgétaire de 5,000.\$ pour la réalisation d'un projet environnemental proposé par les citoyens, qui sera approuvé par le Conseil Municipal.

OLÉODUC ÉNERGIE EST – APPUI À LA DÉCISION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Rés. 2016-042

OLÉODUC ÉNERGIE EST – APPUI À LA DÉCISION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT les diverses résolutions adoptés par le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice
CONSIDÉRANT la grande implication de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice auprès des divers comités de vigilance de la région
CONSIDÉRANT les enjeux néfaste qu'un tel projet aura sur le territoire de Saint-Sulpice
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice appui la décision de la Communauté Métropolitaine de Montréal de s'opposer à l'implantation d'un oléoduc sur tout le territoire de la C.M.M.

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2016-43

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée. **19h35**

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière